



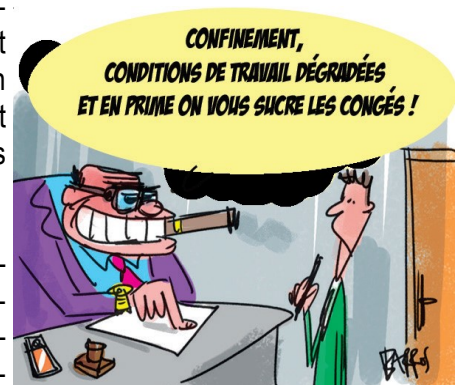
Le retour à l'Anormal



La crise du COVID-19 que nous subissons tous, impacte lourdement nos conditions de travail depuis le 17 mars dernier. Malgré tout, les personnels, dans cette situation exceptionnelle, ont fourni des efforts considérables pour s'adapter et répondre à cette situation qui, à ce jour, n'a pas eu d'impact négatif sur les bons résultats du groupe.

Pour autant, les salariés ont subi successivement de multiples décisions unilatérales imposant la prise de congés, la modification des conditions de travail et des activités, la poursuite du déploiement de MAPS (traitement au Front en « Once and Done » de certaines offres en portefeuille, la prise d'appels Pro et Pme sans distinction de flux dès le 11 mai) ainsi que de nombreuses iniquités (prime PCA, chômage partiel ou prise de congés pour les gardes d'enfants).

FOCom est consciente que la situation oblige l'entreprise à s'adapter à un environnement inédit avec la nécessité de faire fonctionner les réseaux et les services indispensables à l'activité du pays mais cela ne doit pas se faire au détriment des droits sociaux des personnels, sans en justifier les raisons et la nécessité auprès des instances les représentant.



FOCom se mobilise et revendique :

- Une **communication transparente et régionale** (passage en CSE/CSSCT) **sur le plan de reprise d'activité** (effectifs, plan de charge, moyens, règles sanitaires) garantissant avant tout la sécurité des personnels.
- Le **maintien du télétravail**, où cela est possible, selon les conditions prévues dans l'Accord (participation aux frais, équipements adaptés).
- Une **bienveillance** sur toutes les situations particulières garantissant la solidarité au sein du groupe.
- Le **maintien du pouvoir d'achat** de tous et la neutralisation des objectifs commerciaux jusqu'à la reprise normale de l'activité.
- La **reconnaissance** de tous les salariés pour les efforts consentis (NAO, ARCQ, Prime PCA).

FOCom plus que jamais à vos côtés durant la pandémie. N'hésitez pas à faire valoir votre droit de retrait si votre santé mentale et/ou physique est en danger.

REJOIGNEZ NOUS SUR LES RESEAUX SOCIAUX

